



REGLEMENT

A l'issue du nettoyage des bois et dans le cadre de l'opération Nettoyage citoyen, venez participer à la 6^{ème} édition du



CROSS DU BOIS DE MONSIEUR LA FOULEE FAMILIALE

Samedi 9 mars 2024



Art.1 – DEFINITION

Le Cross du Bois Monsieur, la Foulée Familiale est une course pédestre qui se déroule dans l'espace naturel boisé du Bois Monsieur. La performance n'est pas l'objectif seule la participation compte, tous les participants seront récompensés.

Art. 2 – ORGANISATEUR

Cette Foulée familiale est organisée par le service des Sports de La Ville du Bois. Les enfants mineurs sont sous l'autorité de la personne majeure qui court avec elle.

Art. 3 – EPREUVES

La Foulée familiale propose une course par équipe formée obligatoirement d'un adulte et d'un enfant. Selon l'âge de l'enfant, la longueur sera variable selon 3 catégories d'âges :

- de 6 à 8 ans les jeunes pousses (600 m),
- de 9 à 11 ans les primeurs (750 m),
- de 12 à 14 ans les baobabs (850 m).

Après la course les participants seront invités à refaire le parcours en marchant afin de nettoyer les éventuels déchets produits par ce cross.

Art. 4 - MODALITES

Inscription et remise des dossards : Le rendez-vous des participants est fixé à 10h45 au stade Patrick Godey (route de Nozay). Les participants doivent obligatoirement remplir la fiche d'inscription puis compléter et signer les autorisations nécessaires. Suite à l'inscription les coureurs se verront remettre un dossard.

Droit d'engagement : gratuit

Départ de la course à 11h dans le Bois de Monsieur.

Art. 5 – SECURITE RESPONSABILITE

Le parcours est balisé et des signaleurs se trouvent aux intersections. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillances dues à un mauvais état de santé. La manifestation sera maintenue en cas de pluie mais elle sera annulée en cas d'orage.